

**BUREAU SYNDICAL**

**RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2010**

**Date de la convocation : 15 Octobre 2010**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER**

**Présents :** Monsieur Henri LAURENT (1<sup>er</sup> Vice-Président)  
Monsieur Anacléto ALFONSO (Secrétaire)

**Excusés :** Monsieur Alain RENARD (2<sup>ème</sup> Vice-Président)  
Monsieur Bernard LAURET (3<sup>ème</sup> Vice-Président)

**DÉLIBÉRATION N° 2010-10-22 A  
ADHÉSION AVICCA 2011**

**ADHÉSION DE GIRONDE NUMÉRIQUE À L'ASSOCIATION DES VILLES  
ET COLLECTIVITÉS POUR LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (A.V.I.C.C.A.)**

DÉLIBÉRATION N° 2010-10-22 A  
ADHÉSION AVICCA 2011

ADHÉSION DE GIRONDE NUMÉRIQUE À L'ASSOCIATION DES VILLES  
ET COLLECTIVITÉS POUR LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (A.V.I.C.C.A.)

**L'AVICCA** possède une expertise sur la question de l'aménagement numérique du territoire qui repose sur :

- 21 ans d'existence, qui donnent un recul dans les analyses, en particulier sur les questions du jeu des acteurs, de la réglementation, des stratégies ;
- plus de 140 membres, villes, intercommunalités, départements, régions, syndicats mixtes, de toutes tailles, toutes orientations politiques et de toutes les régions françaises, ce qui fournit un retour de terrain incomparable ;
- une adaptation permanente aux nouveaux enjeux, tant dans les méthodes que les sujets traités.

**L'AVICCA** travaille avec les bureaux d'études, équipementiers, opérateurs, organise des partenariats, mais est totalement indépendante. Ne peuvent être membres de l'association et présents dans les organes dirigeants que des collectivités représentées par des élus. Les cotisations des collectivités représentent plus de 80% des ressources financières de l'AVICCA.

**L'AVICCA** coordonne ses prises de position avec les grandes associations généralistes de collectivités, l'AMF, l'ADF et l'ARF sur les sujets d'importance majeure (dividende numérique, très haut débit, connaissance des réseaux par les collectivités...).

**L'AVICCA** diffuse des newsletters d'information confidentielles spécialement pour les collectivités. Le site internet comporte une partie de documentation réservée aux membres. Des rencontres régulières sont organisées à Paris, soit sur transversales sur des thèmes (zones blanches, zones d'activités, très haut débit...), soit en regroupant les collectivités ayant des démarches proches (groupe de collectivités ayant le même délégataire...). Les retours de terrain sont privilégiés. Une base de données des membres permet des échanges « horizontaux », en privilégiant les moyens non intrusifs comme le mail.

L'adhésion du Syndicat Mixte Gironde Numérique à l'AVICCA aurait pour effet :

- d'apporter notre expertise locale sur les communications électroniques pour le territoire de la Gironde,
- de participer de manière effective aux travaux de l'AVICCA,
- de permettre à notre collectivité d'y jouer un rôle actif et d'influencer les évolutions nationales en se regroupant avec les autres collectivités,
- d'avoir une vue du contexte global des communications électroniques.

Le montant de l'adhésion de Gironde Numérique pour l'année 2011 à l'AVICCA est de 8.150 €.

DÉLIBÉRATION N° 2010-10-22 A  
ADHÉSION AVICCA 2011

ADHÉSION DE GIRONDE NUMÉRIQUE À L'ASSOCIATION DES VILLES  
ET COLLECTIVITÉS POUR LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (A.V.I.C.C.A.)

Dans ces conditions, je vous propose, Madame, Messieurs :

- de m'autoriser à faire adhérer Gironde Numérique pour l'année 2011 à l'AVICCA et à engager toutes les procédures nécessaires,
- de m'autoriser à désigner un représentant de Gironde Numérique auprès de l'AVICCA,
- **de m'autoriser à verser à l'AVICCA le montant de la cotisation 2011 de 8.150 €.**

Nombre de membres présents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 3

Votes : Pour.....3.....  
Contre...0.....  
Abstentions..0

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

Le 22 OCT. 2010

Pour expédition conforme.

La Présidente  
du Syndicat Mixte Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

## **ANNEXE**

(MONTANT ADHESION AVICCA 2011)





DOCUMENT Information budgétaire

Cotisation 2011

COT 11 A - 102

Paris, le 25/08/10

**Syndicat Mixte - Gironde Numérique**  
Tour 2000 (3ème étage)  
Terrasse Front-du-Médoc  
33076 - BORDEAUX Cedex

Attn : Comptabilité / Services financiers

Chez vous, dossier porté par : Anne-Marie KEISER  
Régis GUILLAUME

suivi administratif : Jérôme BEAUDET

A l'Avicca, dossier suivi par Patrice SIMON

- bénéficiaire -

**Syndicat Mixte Gironde Numérique**

**Montant de la Cotisation - Adhésion 2011**

structure départementale  
de 500.000 à 1 million d'habitants  
Tarif B

**DOCUMENT N° : COT 11 A - 102**

*Adhésion en 2009 - Délibération N° 2009-04-02 A du 2 avril 2009*

*Pro forma de validation en décembre 2010 - Facturation définitive en janvier 2011*

Base tarifaire Tarif B : 8 150 € -

montant facturé : 8 150 €

exonéré de TVA : 0,00 €

**total à payer : 8 150 €**

\*\*\*\*huit mille cent cinquante Euros\*\*

v/ref. interne : 411CG-33

l'agent comptable

-- Ceci n'est pas une facture - Ne pas payer --

**Modalités (sauf facture acquittée) :**

Chèque à l'ordre du trésorier de l'Avicca, ou

Virement au compte bancaire en indiquant la référence : COT 11 A - 102

RIB = 10278 06039 00031093841 60

IBAN = FR76 1027 8060 3900 0310 9384 160

Crédit Mutuel - 47, rue La Fayette 75009 Paris